

COMPTE RENDU DU CCAS
du Jeudi 9 Juillet 2020 à 20h15

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 9

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 30/06/2020

Date de la publication : 30/06/2020

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 27/07/2020

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme DEPORTES Émilie – M. GUILBERT Pierre-Olivier – Mme LE MER Anne – Mme THOUANEL Annick – Mme FRANCO Denise – Mme ARRIBARD Anne – Mme THORAVAL Marie-Claude

ABSENT EXCUSÉ : Mme FROGER Pierrette

ABSENT NON EXCUSÉ :

SECRETAIRE : Mme LE MER Anne

Monsieur le Président informe que Madame FERCHAT Marie-Françoise, 1^{ère} Adjointe au Maire et ancienne membre de la commission du CCAS est présente afin de transmettre les informations relatives aux dossiers en cours lors du précédent mandat.

Elle ne prendra pas part au vote.

Avant de passer à l'ordre du jour, il est procédé à une introduction pour présenter le CCAS (par Marie-Françoise FERCHAT) puis à la présentation des membres de la commission.

A) Présentation du CCAS par Marie-Françoise FERCHAT

Marie-Françoise FERCHAT faisait partie du CCAS lors du précédent mandat et présente aux nouveaux membres la mission de cette commission.

- Action sociale : sur demande des habitants de la commune.
Ce traduit également pas « ma commune, ma santé ».
- Action vis à vis des aînés : un repas par an, qui a lieu depuis quelques années le 11 novembre.
- Mutuelle : via l'association « ma commune, ma santé ». La commune a une convention avec une association qui se charge de trouver 3 mutuelles à proposer aux habitants qui le demandent. La commune adhère gratuitement à la convention. L'association peut permettre aux habitants de bénéficier d'une mutuelle plus intéressante que si prise en direct. Les habitants contactent directement l'association.
La convention avec l'association sera à renouveler cette année.
Il faut un référent qui ait la documentation : Anne LE MER est d'accord. Elle contactera M. Cédric DASSE (coordonnées transmises).
De la documentation est remise aux personnes présentes à la commission.
- Projet sur la Bretagne Romantique d'aide aux aidants. L'AGECLIC gère le projet, qui est déjà bien avancé. Le projet est détaillé en questions diverses.

B) Présentation des membres de la commission

Rémi COUET : Maire de la commune et président du CCAS

Emilie DEPORTES, Pierre-Olivier GUILBERT, Anne LE MER, Pierrette FROGER : membres du conseil municipal

Annick THOUANEL : représentante de l'UDAF35 par le biais de l'Association Familles Rurales
Anne ARRIBARD : représentante de l'Association des Paralysés de France
Denise FRANCO : représentante de l'ADMR
Marie-Claude THORAVALE : représentante d'Emmaüs

1. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Président fait un rappel du compte administratif 2019 adopté le 3 mars 2020 :

La section de Fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- DEPENSES	1 031.76 €
- RECETTES	492.00 €
- RÉSULTAT 2019	- 539.76 €
- RÉSULTAT ANTERIEUR REPORTÉ	3 336.69 €
- RÉSULTAT DE CLOTURE EXERCICE 2019	2 796.93 €

Suite à une question, Monsieur le Président explique que la participation à la cantine des enfants de la commune est intégrée au budget principal de la commune. Il détail le mode de calcul de cette aide, lié au quotient familial. Depuis la mise en place de ce mode de participation à la cantine, la charge pour la commune a fortement augmenté, mais cela assure une équité entre les familles de la commune.

En raison de l'excédent reporté depuis quelques années, le CCAS ne demande pas de participation à la commune sur ce budget primitif 2020.

Monsieur le Président présente aux membres de la commission les propositions de crédits budgétaires pour l'exercice 2020 :

DEPENSES

6232 – Fêtes et cérémonies	2 000.00 €
6562 – Aides	796.93 €

RECETTES

002 – Excédent de Fonctionnement	2 796.93 €
---	-------------------

La section de Fonctionnement s'équilibre pour un montant de **2 796.93 €**

Après en avoir délibéré et à la majorité (8 pour et 1 abstention), les membres de la commission :

- **APPROUVENT le Budget Primitif du C.C.A.S. 2020 comme présenté ci-dessus.**

2. PRÉPARATION DU REPAS DES AINÉS 2020

- Denise FRANCO explique comment se passait le repas des aînés les années précédentes : le choix d'un traiteur, le budget, la date, l'animation et le nombre approximatif de participants.
- La COVID-19 complique les choses : il est décidé de cumuler le repas des anciens, des anciens combattants et de la classe 0 le même jour si possible.
Il est difficile de savoir si les anciens, particulièrement sensible à cette épidémie, viendront.
Cela sera fonction du nombre de personnes concernées et des capacités autorisées de la salle à

l'automne.

- La salle de Saint Briec des Iffs est limitée à 39 personnes pour le moment.
Il est mentionné la possibilité de réaliser le repas aux Iffs (salle plus grande, mais également souvent réservée).
En 2019, 37 aînés avaient participé au repas, et 2 repas avaient été apportés, pour 43 inscriptions.
 - Il est décidé de contacter 3 traiteurs (par Denise Franco) :
 - Au bœuf Limousin (M. Guillotin 02 99 59 01 68) ;
 - Karine MICHEL de Plouasne (02 96 86 42 06) ;
 - Autour de cocotte, Laetitia RENOUE, de Pleugueneuc (06 12 06 15 58).
- Le budget est de 26-28 € maximum par personne ;
 - Animation : pourquoi pas le terrain de boule, en fonction du temps ;
 - Si le repas ne peut être maintenu, il est envisagé un report au printemps 2021 (mai ?) ;
 - Des chocolats seront apportés à la doyenne de la commune.

Séance close à 21h45
Prochaine Commission CCAS : vendredi 4 septembre 2020 à 20h15
(objet : repas des anciens)